

Vie sociale et CCAS

Vie sociale
Vivre ensemble
Solidarité

Vie Economique
Développement Local



Education
Jeunesse
Enfance

Vie Sportive



Vie Culturelle

Personnel Communal

Information Communication

Projets structurants
Patrimoine
Urbanisme



Environnement
Espaces naturels

Finances



Chères Frontenaysiennes,
Chers Frontenaysiens,

L'âge, la santé, le handicap, l'isolement, les problèmes d'insertion peuvent toucher un jour ou l'autre chacun d'entre nous. Pour toutes ces raisons, la Commission vie sociale et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) ont pour mission principale de répondre au quotidien aux besoins des personnes les plus fragilisées et s'appuient sur un large réseau de partenaires : Département des Deux Sèvres, CAF, France Travail, Mission Locale...

Le TU que vous avez entre les mains effectue un tour d'horizon des principales aides apportées aux Frontenaysiens et présente les différents services proposés par le CCAS - interventions sociales, aide aux démarches administratives, soutien aux seniors, domiciliation, etc... - qui reste à votre écoute au quotidien pour répondre au mieux à vos besoins car de votre « bien-être » découle le « bien-vivre » à Frontenay-Rohan-Rohan.

En effet, pour surmonter les difficultés de la vie quotidienne, il est essentiel de bénéficier de l'aide d'un interlocuteur de confiance. C'est le rôle du Centre Communal d'Action Sociale qui s'engage dans l'accompagnement des Frontenaysiens et Frontenaysiennes confrontés aux désagréments de la précarité, de la dépendance ou du grand âge.

Les membres élus et désignés du CCAS, épaulés par les agents administratifs de la commune, sont à votre écoute et attentifs à vos demandes.

Le CCAS, vous le savez, est une entité émanant de la Municipalité, avec un budget de fonctionnement qui lui est propre à partir d'une subvention accordée par le Conseil municipal, 12000 € en 2025, qui porte le beau projet de l'entraide et de la solidarité à Frontenay-Rohan-Rohan.

Le CCAS aide également à bien orienter les usagers vers les organismes publics ou associations en fonction de leurs besoins.

Le CCAS consacre une partie de son budget aux aînés, non seulement à travers les goûters festifs mais aussi par son action lors des périodes de grand froid ou de canicule. Le CCAS établit un fichier des personnes volontaires de plus de 65 ans qui permet à la Municipalité une meilleure connaissance des besoins de ses habitants et donc d'ajuster ses moyens entraînant ainsi un cercle vertueux de solidarités.

Le CCAS vient aussi en aide aux familles pour le financement en partie des activités culturelles ou sportives, après examen des ressources des parents.

Le CCAS est le meilleur outil de la Municipalité pour s'assurer que chacun puisse bénéficier des aides auxquelles il a droit et mettre en place les solidarités au sein de la commune.



Par conséquent le rôle du CCAS est triple : il accompagne l'attribution des aides sociales légales, il informe et guide les habitants en situation de fragilité et instruit les demandes d'aides, il participe à la lutte contre le non-recours aux aides sociales.

La Municipalité est fière d'apporter son soutien à une structure qui a la volonté de renforcer les échanges, l'entraide, le partage et la solidarité dans notre commune.

Nous tenons à remercier tous les membres élus et désignés pour qui le mot solidarité prend tout son sens !

Nous remercions également Virginie Pavone et Anaïs Hoarau, agents de la collectivité qui en assurent le suivi administratif et financier et contribuent ainsi à l'accomplissement des missions du CCAS Frontenaysien.

Espérant que vous trouviez, grâce à ce TU, une réponse à vos besoins et vous en souhaitant une bonne lecture, nous avons une pensée pour celles et ceux qui vivent des moments difficiles.

Nous restons à votre écoute. Vous pouvez compter sur nous.

Olivier Poiraud
Maire de Frontenay-Rohan-Rohan
Président du CCAS

Mélanie Gomit
Adjointe aux affaires sociales
Vice-Présidente du CCAS

”



L'action sociale est au cœur de l'activité municipale. Depuis 2020 nous avons souhaité poursuivre et intensifier notre accompagnement vis-à-vis des plus fragiles pour que personne ne soit laissé au bord du chemin.

Le CCAS a une mission globale de prévention et de coordination du développement social, dans la lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités sociales, auprès des familles, des personnes seules, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Le CCAS travaille en partenariat avec les acteurs sociaux de la commune, l'Antenne Médico Sociale du département des Deux-Sèvres (AMS) mais aussi différentes associations caritatives : le Secours Populaire, le Secours catholique, ASAF et Emmaüs, pour répondre au mieux aux besoins de chacun.

L'une des missions principales du CCAS est le soutien aux Frontenaysiens et Frontenaysiennes qui traversent des difficultés temporaires et l'instruction des dossiers d'aide sociale. À ce titre le CCAS a versé 3031 euros sur les trois dernières années : 5 familles en 2022, 8 familles en 2023 et 8 familles en 2024.

Plusieurs actions ont eu lieu depuis 2022 :

- PASS Culture et Sport pour les jeunes de 6 à 17 ans et les personnes de plus de 65 ans, chaque année une vingtaine de familles font la demande de cette aide d'un montant maximum de 50 euros, cumulable avec les aides de l'Etat.

- Le « Goûter des aînés » a lieu deux fois par an pour les personnes de plus de 72 ans. Plus de 130 personnes sont inscrites à chaque manifestation !

- Les colis de fin d'année offerts chaque année par le Lions Club de Niort à 5 familles.

- Le Centre Jeunes ouvre ces portes aux jeunes Frontenaysiens de 11 à 16 ans les mercredis, vendredis et à chaque vacance scolaire. Un partenariat avec le Centre Jeunes de Aiffres a été mis en place en 2024, de nombreuses activités sportives, culturelles, culinaires... sont proposées aux jeunes de la commune.

- Journées en faveur de grandes causes : en 2022 une marche rose en faveur de la lutte contre le cancer du sein, et en 2023 des animations sportives contre la maladie d'Alzheimer.

- Le dispositif Argent de Poche a permis, en 2024, à 17 jeunes de 15 à 17 ans de réaliser des activités citoyennes pour améliorer le cadre de vie des habitants contre rémunération.

- La commune a signé une convention avec le CIFSP afin que les Frontenaysiens puissent bénéficier du dispositif « transport solidaire ».

- La commune a signé une convention avec Emmaüs Niort-Prahecq pour une collecte solidaire une fois par trimestre.

Dans un contexte économique difficile, la Municipalité mène des actions régulières pour l'entraide, l'égalité, et contre toute forme de discrimination. Attentive à la place de chaque génération, elle contribue au bien-être de l'ensemble de la population.

Récemment, une Commission Jeunes à vue le jour, et se développera sur l'année 2025.



Une première expérience professionnelle au sein des services municipaux

Le dispositif « argent de poche » constitue souvent une première expérience professionnelle qui s'effectue au sein des services municipaux. Placés sous la responsabilité de la mairie en présence d'agents communaux, les jeunes travaillent pour l'ensemble des habitants, avec lesquels ils sont amenés à être en contact.

S'inscrire au dispositif « Argent de Poche » est une démarche volontaire qui doit émaner du jeune. C'est un engagement de sa part qui se traduit notamment par la signature d'une charte.

Ce dispositif concerne les jeunes de 15 à 17 ans.

En 2025, trois périodes seront possibles : pour 4 jeunes pendant les vacances de printemps, pour 14 jeunes au cours de l'été et pour 4 jeunes lors des prochaines vacances d'automne.



La communauté d'Emmaüs

Depuis le 12 octobre 2024, un partenariat s'est noué entre la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan et la Communauté Emmaüs de Prahecq qui permet aux Frontenaysiens et habitants des communes voisines de donner une seconde vie à leurs objets ou simplement faire preuve de solidarité. Une fois par trimestre, trois ou quatre compagnons de la communauté Emmaüs accueillent les habitants autour d'un café. C'est l'occasion d'une rencontre, d'un dialogue et d'échanges conviviaux.

Pour faire un don à Emmaüs, il faut soit apporter, parking rue des Champs (une fois par trimestre), le ou les objets que l'on souhaite donner, soit appeler pour prendre rendez-vous pour un ramassage à domicile. L'enlèvement des dons est dans tous les cas gratuit.

Emmaüs accepte tous types d'objets utilitaires ou décoratifs en bon état, tels que les vêtements, le linge de maison, les chaussures, mais également les vélos, les livres, les meubles et les équipements de loisir. Emmaüs récupère également l'électroménager, gros ou petit, tels que des réfrigérateurs, des lave-linges ou des bouilloires.



Grâce à vos dons, Emmaüs lutte contre le gaspillage et le « tout jetable », et prône la deuxième vie des produits et des objets. Les produits collectés sont triés, remis en état par les compagnons et salariés en insertion, puis revendus à prix modique. Le savoir-faire des compagnons, bénévoles et salariés en insertion permet bien souvent de leur redonner une nouvelle existence ! L'action d'Emmaüs s'inscrit donc parfaitement dans les trois axes du développement durable : social, environnemental et économique.



Santé

PUMA

Protection Universelle Maladie

La protection universelle maladie (Puma) garantit à toute personne travaillant ou résidant en France de manière stable et régulière un droit à la prise en charge de ses frais de santé à titre personnel et de manière continue tout au long de la vie.

Une information individualisée est apportée aux jeunes de 16 et 23 ans sur les droits de prise en charge par la Sécurité sociale, sur les examens gratuits et les programmes de prévention.

CSS

Complémentaire Santé Solidaire

L'aide pour une complémentaire santé, est une aide financière pour payer une complémentaire santé. Elle est attribuée sous condition de ressources. Une fois attribuée, la CSS est accordée pour un an et la demande peut être renouvelée chaque année

AME

Aide médicale d'État

L'aide médicale de l'État (AME) s'inscrit dans le cadre de la lutte contre les exclusions. Une fois attribuée, l'AME est accordée pour un an. Le renouvellement doit être demandé chaque année.



Insertion

RSA

Revenu de Solidarité Active

Il s'agit d'une allocation, assurant aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu.

Sont concernées les personnes isolées ou en couple de plus de 25 ans dont les revenus mensuels sont inférieurs à un certain montant. Les bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs bénéficient d'un Parcours d'Insertion et d'un référent social ou professionnel. Avec ce référent, les personnes contractualisent leur projet de réinsertion socio-professionnelle.



Autonomie

APA

Allocation Personnalisée à l'autonomie

L'APA sert à payer (en totalité ou en partie) soit les dépenses nécessaires pour rester à votre domicile (Apa à domicile), soit le tarif dépendance de l'établissement médico-social (Ehpad) où vous vivez (Apa en établissement). Le dossier peut être retiré en Mairie.

ASPA

Allocation de Solidarité aux Personnes âgées

L'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) est une prestation mensuelle accordée aux retraités ayant de faibles ressources et vivant en France. Elle est versée par votre caisse de retraite (CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de santé au travail, MSA, ...). Son montant dépend notamment de votre situation familiale (vie de couple ou non).

ASI

Allocation Supplémentaire d'Invalidité

Vous pouvez demander et obtenir l'ASI si vous êtes invalide et que vous n'avez pas l'âge d'obtenir l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA). L'ASI vient compléter vos revenus, pour vous faire atteindre un montant total minimal. Elle est versée chaque mois par la sécurité sociale ou la MSA (Mutualité sociale agricole si vous dépendez du régime agricole).



Directives anticipées

Dernières volontés sur les soins en fin de vie

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, faire une déclaration écrite appelée directives anticipées pour préciser ses souhaits concernant sa fin de vie. Ce document aidera les médecins, le moment venu, à prendre leurs décisions sur les soins à donner, si la personne ne peut plus exprimer ses volontés.



Handicap

PCH

Prestation de Compensation du Handicap

La prestation de compensation du handicap est une aide financière versée par le département qui permet de rembourser les dépenses liées à votre perte d'autonomie. La PCH comprend 5 formes d'aides (humaine, technique, aménagement du logement, transport...). Son attribution dépend de votre degré d'autonomie, âge, ressources et résidence. La PCH est attribuée à vie si votre état de santé ne peut pas s'améliorer.

AAH

Allocation Adulte Handicapé

L'allocation aux adultes handicapés est une aide financière qui vous permet d'avoir un minimum de ressources. Elle est attribuée en fonction des critères d'incapacité, d'âge, de résidence et de ressources. Elle est accordée sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Son montant vient compléter vos éventuelles autres ressources.

MVA

Majoration pour la Vie Autonome

La majoration pour la vie autonome est une aide financière qui permet de faire face aux dépenses courantes d'entretien d'un logement (adaptation de votre logement). Cette aide est accordée si vous percevez l'allocation aux adultes handicapés ou l'allocation supplémentaire d'invalidité. Le versement de la MVA répond à un besoin précis.

AEEH

Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé

L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est une aide financière destinée à compenser vos dépenses liées à la situation de handicap de votre enfant de moins de 20 ans. L'AEEH est versée aux parents. Elle peut être complétée, dans certains cas, par d'autres allocations

Complément à l'AEEH

Le complément à l'AEEH est attribué en tenant compte de l'ensemble des besoins particuliers de l'enfant ou de l'adolescent.

Les besoins concernent l'intervention d'une aide humaine (surveillance, aide aux actes élémentaires de la vie quotidienne) ou la dépense de frais supplémentaires en lien avec le handicap (équipements adaptés, soins réguliers non remboursés par la sécurité sociale, etc.).



Logement

APL

Aide Personnalisée au Logement

L'APL ou aide personnalisée au logement vise aussi à réduire le montant de votre loyer. Vous êtes éligible à deux conditions : habiter dans un logement conventionné en France et avoir des revenus inférieurs ou égaux aux plafonds variant suivant la composition de votre foyer et de votre lieu de résidence.

ALS

Aide de Logement Social

L'ALS ou allocation de logement sociale est une aide financière destinée à réduire le montant de votre loyer. Elle est versée si vous ne pouvez prétendre ni à l'aide personnalisée au logement (APL), ni à l'allocation de logement familial (ALF).

ALF

Allocation de Logement Familial

Sur le même principe, l'ALF ou allocation de logement familial est versée si vous êtes dans l'une des situations suivantes : vous bénéficiez de prestations familiales ; vous avez à votre charge un ascendant alors que vos ressources sont inférieures au plafond de l'allocation de solidarité aux personnes âgées ; vous avez à votre charge un descendant atteint d'un handicap reconnu par la MDPH



Garde d'Enfants

AGE

Aide à la Garde d'Enfant

L'aide à la garde d'enfants permet aux demandeurs d'emploi qui élèvent seuls un enfant ou plus de moins de 12 ans de bénéficier d'une aide ponctuelle afin de prendre en charge des frais de garde engendrés par la reprise d'activité ou l'entrée en formation. L'aide accordée par France Travail dépend du nombre d'enfants à la charge effective du demandeur, mais aussi du nombre d'heures effectuées dans le cadre de l'activité professionnelle ou de la formation. Vous ne devez pas avoir perçu cette aide dans les 12 derniers mois à l'occasion d'une autre reprise d'emploi ou d'une entrée en formation.



Familles

Obligation alimentaire

L'obligation alimentaire est une aide réglementée par le Code civil. Elle permet à une personne aux ressources trop modestes de bénéficier d'un soutien financier ou d'un hébergement de la part d'un membre de sa propre famille.

L'obligation alimentaire incombe aux membres d'une famille.

La décision est prise par le Conseil Départemental.

AJPP

Allocation Journalière de Présence Parentale

L'allocation journalière de présence parentale (AJPP) peut être versée si vous vous occupez de votre enfant gravement malade, accidenté ou handicapé. Vous percevez une allocation journalière pour chaque journée ou demi-journée passée auprès de votre enfant (dans la limite de 22 jours par mois). L'AJPP peut vous être accordée sur une période de 3 ans.

Il s'agit d'une aide financière visant à compenser la perte de revenu d'un parent sans emploi, étant dans l'obligation de s'arrêter afin de s'occuper de son enfant.

Le parent reste néanmoins salarié de l'entreprise à laquelle il appartient, son contrat est suspendu.

À son retour, le contrat est repris dans les mêmes conditions.



Membres élus :

Olivier POIRAUD, Mélanie CHAIGNE, Alain CHAUFFIER,
Aurélia LAURENT, Muriel TOURNEUR, Kaïna GODEAU,
Sylvain RIBEYRON, Francette SAIVRES

Membres désignés :

Michel EJNER,
Jonathan TRAN,
Carine RIBEYRON,
Marie-Danièle BERTAU,
Michèle LARGEAU,
Marylène CLÉMENT





+ de 65 ans

Plan canicule

Ce dispositif définit les actions à mettre en œuvre au niveau local pour détecter, prévenir et lutter contre les conséquences sanitaires d'une éventuelle vague de chaleur. La municipalité, à travers son CCAS, est chargée de constituer et de tenir à jour un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées vivant à domicile. Cette inscription facultative est basée sur une démarche volontaire visant à permettre une intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence départemental.

Plan grand froid

Le plan grand froid définit les actions à mettre en œuvre aux niveaux local et national pour détecter, prévenir et limiter les effets sanitaires et sociaux liés aux températures hivernales, en portant une attention particulière aux populations vulnérables. La municipalité, à travers son CCAS, est chargée de constituer et de tenir à jour un registre nominatif (identique au plan canicule) des personnes âgées et des personnes handicapées vivant à domicile.



+ de 72 ans

Goûters des Aînés

Chaque année, en janvier et juin, la Ville de Frontenay-Rohan-Rohan et le Centre communal d'action sociale (CCAS) organisent le Goûter des aînés.

Au cœur de l'hiver puis au début de l'été, les aînés Frontenaysiens sont invités à se rencontrer, à échanger et à se divertir.

Ces deux temps conviviaux sont destinés aux personnes de 72 ans et plus. Il s'agit d'événements gratuits sur inscription.



Démarches administratives

Aide aux démarches

Un accompagnement administratif peut vous être proposé, afin de vous aider à constituer vos dossiers.

Le CCAS assure des permanences sur rendez-vous, pour vous aider dans vos démarches telles que :

- Faire une demande d'aide au logement
- Mettre à jour votre demande de logement social

Élection de domicile

La domiciliation permet d'avoir un justificatif de domicile et une adresse pour recevoir du courrier et accéder à des droits et prestations (par exemple, s'inscrire sur les listes électorales ou obtenir l'aide juridictionnelle). La domiciliation est accordée pour une durée de 1 an. Cette durée est renouvelable.

Pour prétendre à une domiciliation de domicile, il faut avoir un lien avec la commune.



Autres aides

PASS Culture & Sport

Le Pass Culture & Sport est proposé aux jeunes Frontenaysiens de moins de 18 ans et aux Séniors de + de 65 ans sous conditions de ressources pour favoriser l'accès aux différentes activités sportives et culturelles dans les associations communales.

Bons alimentaires

Le CCAS peut vous aider en cas de difficulté passagère, en vous proposant un accompagnement social, ainsi qu'une aide financière répondant à un besoin précis.



Associations caritatives

BANQUE ALIMENTAIRE

46 boulevard Edgar Quinet 79200 Parthenay

La Banque Alimentaire agit contre la pauvreté et la précarité alimentaire. Les Banques Alimentaires collectent des denrées alimentaires et les redistribuent aux associations partenaires au profit des bénéficiaires. Les personnes démunies peuvent alors retrouver une sécurité alimentaire, une autonomie sociale.

LES RESTOS DU CŒUR

12 Rue des Herbillaux 79000 Niort

Les Restos du Cœur collectent et distribuent des produits alimentaires aux personnes en situation de précarité, fournissent également un soutien dans l'accès au logement, à l'emploi et à l'éducation, contribuent à l'amélioration de l'estime de soi et à la réintégration sociale des bénéficiaires.

SECOURS POPULAIRE

18bis rue Jean Gabriel Domergue 79000 Niort

Le Secours populaire français a une approche globale des problématiques de pauvreté. Il intervient dans les domaines de l'aide alimentaire, vestimentaire, l'accès et le maintien dans le logement, l'accès aux soins, l'insertion socioprofessionnelle, l'accès à la culture et plus généralement l'accès aux droits.

SECOURS CATHOLIQUE-CARITAS FRANCE

26 impasse St-Symphorien 79000 Niort

Association humanitaire qui a pour ambition de lutter contre les toutes les causes de pauvreté, d'inégalité et d'exclusion. Elle est présente sur un large champ d'action : sans-abris et mal-logés, accompagnement scolaire, lien social, accès aux droits.

EMMAÛS

Lieu-dit La Chaume 79230 Prahecq

Emmaüs collecte à domicile ou reçoit sur site des produits de toute nature donnés par des particuliers. Ces produits sont triés, remis en état par les compagnons et salariés en insertion puis revendus à prix modique. L'action d'Emmaüs s'inscrit dans les trois axes du développement durable : social, environnemental et économique.



Associations solidaires

ASSOCIATION L'ESCALE

35 Rue du Coteau St Hubert 79000 Niort

L'association L'Escale contribue à l'amélioration des conditions de vie et au bien-être des personnes les plus fragiles : accueil de personne seule en difficulté, aide à domicile pour personne dépendante, aide à l'enfance, aide alimentaire, asile de nuit, entraide sociale...

LE CABAS SOLIDAIRE

52 rue Sainte-Catherine 79000 Niort

Épicerie solidaire dont l'objectif est de permettre un accès digne et durable à une alimentation de qualité pour tous. Le Cabas Solidaire agit pour diminuer les inégalités de niveaux de vie afin que chacun puisse faire ses courses comme tout le monde et vous propose des réductions selon vos revenus (-40 ou -60%), financés en partie par les clients payant 100% des prix indiqués en magasin.



Associations frontenaysiennes

S.E.P. BOURSE AUX VÊTEMENTS

53 rue Giannesini 79270 Frontenay-Rohan-Rohan

Vente de vêtements d'occasion deux fois dans l'année.

Collecte de vêtements pour vestiaire solidaire : deuxième samedi du mois de 10h à 12h au Logis, 30 rue Giannesini.

ASAF Accueil Solidarité Accompagnement Frontenay Mairie-1 Square Simone Veil 79270 Frontenay-Rohan-Rohan

L'association ASAF aide les personnes en difficulté. C'est aussi un lieu d'échange, de rencontre et de partage : Aide adm / lien social / lien ehpad / Collecte de dons / Aide à la mobilité / Aide alimentaire d'urgence / Ateliers de Français / Hébergement / Sorties...

Numéros d'urgence : 15, 17, 18, 112, 114...

Que vous soyez victime ou témoin d'un événement, il est nécessaire de contacter le bon numéro afin d'obtenir l'assistance adéquate.

| | | |
|---|--|--|
|  15 SAMU Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de soins. |  17 POLICE SECOURS Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police. |  18 SAPEURS-POMPIERS Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide. |
|  112 NUMÉRO D'URGENCE EUROPÉEN Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne. | LES NUMÉROS D'URGENCE À CONNAÎTRE GRATUITS ET JOIGNABLES 7J/7 ET 24H/24.  | 114 NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES Accessible par visioconférence, tchat, SMS et fax pour contacter le 15, 17 et 18. Application "Urgence 114" disponible sur iOS et Android. |
|  3117 Pour signaler par téléphone une situation suspecte, dangereuse ou d'une agression dans le bus, métro, RER, en gare ou à bord d'un train. |  39 19 Chantage, humiliation, injures, coups... Les femmes victimes de violences peuvent contacter le 3919. Gratuit et anonyme, ce numéro de téléphone est accessible de 9h à 19h du lundi au samedi. |  119 Numéro d'urgence dédié aux enfants en danger, victimes de violences physiques ou psychologiques. |
| 31 117 Pour signaler par SMS une situation suspecte, dangereuse ou d'une agression dans le bus, métro, RER, en gare ou à bord d'un train. |  115 Numéro du SAMU Social, vient en aide aux personnes sans abri et en grande difficulté sociale. |  116 000 Numéro d'urgence en cas de disparition d'enfants, il a pour mission d'écouter et soutenir les familles d'enfants disparus. |

Adresses utiles

• Services à vocation familiale et sociale

Caisse Primaire d'Assurance Maladie
1 rue de l'Angélique
Parc de l'Ebaupin
79041 Niort
3646

Mutuelle Sociale Agricole
12, avenue Bujault
79042 Niort Cédex
05.49.43.86.79

Caisse Allocations Familiales
51 route de Cherveux
79000 Niort
3220

Relais Médico Social
7 rue de la Victoire
79270 Frontenay Rohan
Rohan
05.49.77.10.60

Union Départementale des Associations Familiales des Deux-Sèvres, UDAF
171 Avenue de Nantes
79000 Niort
05.49.04.76.76

Association Tutélaire et d'Insertion, ATI 79
8 rue Alsace Lorraine
CS 58835
79028 Niort
05.49.06.85.60

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles, CIDFF
4 rue François Viète
79000 Niort
05.49.17.39.61

• Enfance / Jeunesse

Maison Départementale de l'Enfance
Rue de la Tiffardière
79000 Niort
05.49.77.24.24

Conseil Départemental Aide Sociale à l'Enfance
74 rue Alsace Lorraine
79000 Niort
05.49.06.63.57

Mission Locale
4 rue François Viète
79000 Niort
05.49.17.50.57

Centre d'Information et d'Orientation, CIO
4 rue François Viète
79000 Niort
05.16.52.69.29
CROUS
7 rue Galuchet
79000 Niort
05.49.28.21.30

AGORA - Maison Des Adolescents
5 Avenue de Limoges
79000 Niort
05.49.28.41.55

Planning Familial des Deux-Sèvres
13 E rue Louis Braille
79000 Niort
05.49.26.95.08

Service Accueil Mère / Enfants
22 rue Joseph Cugnot
79000 Niort
05.49.09.96.79

PTA Antenne de Niort
74 rue Alsace-Lorraine
79000 Niort
05.49.33.55.13

• Séniors

EHPAD "Les Trois Roix"
150 Route de Brioux
79270 Frontenay Rohan
Rohan
05.49.04.54.78

APPUI et VOUS 79
74 rue Alsace Lorraine
79000 Niort
05.49.06.63.63

Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail, CARSAT
477 Avenue de Limoges
79000 Niort
3960

• Services à la personne

ADMR
8 place René Cassin
05.49.04.56.60

Service de Soins Infirmiers à Domicile, SSIAD Plaine et Marais
8 place René Cassin
05.49.25.75.43

Autonomie Douceur
1D rue Pasteur
79270 Frontenay Rohan
Rohan
05.49.17.01.70

Maison Départementale des Personnes Handicapées, MDPH
68 rue Alsace Lorraine
79000 Niort
05.16.43.21.17

• Emploi

Pôle emploi
36 rue Thomas Porteau
79000 Niort
3949

Cap emploi
451 Avenue de Paris
79000 Niort
05.49.79.99.77

• Hébergement d'urgence

Croix Rouge
6 rue des Roches
79000 Niort
05.49.24.23.31

L'Escalier
35 rue Coteau Saint Hubert
79000 Niort
05.49.16.00.25

CAP Habitat
147 rue du Clou Bouchet
79000 Niort
05.49.79.17.44

• Urgences

SAMU: 15
Gendarmerie: 17
Pompiers: 18
Centre Antipoison:
05.56.96.40.80
SOS Médecins: 3624
Pharmacie de garde: 3237

• Mobilité

CIP SP
5 rue du Bourgneuf
79500 Melle
06.10.82.43.16



Informations municipales

Après **Le Dossier** et **La Mensuelle**, le TU s'étoffe avec **Le Communiqué**. Cette nouvelle publication est destinée à vous apporter des informations courtes principalement issues des communications officielles. Le Dossier est distribué dans votre boîte aux lettres. La Mensuelle et Le Communiqué sont disponibles chez vos commerçants, en Mairie, sur le site internet de la commune ou vous pouvez choisir de les recevoir en vous inscrivant sur : www.frontenay-rohan-rohan.fr

www.frontenay-rohan-rohan.fr



Trait-d'Union est un bulletin d'information reprographié et diffusé par la municipalité de Frontenay-Rohan-Rohan
Mairie, Place René Cassin, 79270 Frontenay-Rohan-Rohan - Tel : 05 49 04 50 25
Site internet : www.frontenayrr.fr - courriel : affairesgenerales@frontenay-rohan-rohan.fr
Directeur de la publication : Olivier Poiraud
Coordination de la rédaction / conception : Aurélia Laurent-Bourgouin / Charles Malinauska
Membres du comité de rédaction : Alain Chauffier, Eric Gonnord, Florent Kosinski, Aurélia Laurent-Bourgouin, Charles Malinauska, Olivier Poiraud, Erwan Pourmin, Francette Saviors

